



Démission pour suivi de conjoint, délai

Par **Chaas5780**, le **26/04/2016** à **18:20**

Bonjour... et au secours !

Mon conjoint a changé d'emploi en janvier 2015. Comme j'étais en congé parental jusqu'au 1^{er} mai de cette année, je viens seulement de donner ma démission, et donc de faire une demande d'allocation chômage.

Pôle emploi me demande de justifier le fait que je ne suive mon conjoint que maintenant, et me "menacent" (c'est le sentiment que donne le courrier ^^) de ne pas me verser d'allocation si ma réponse ne convient pas... j'aimerais savoir ce qu'ils veulent entendre comme justification au juste?

Merci d'avance pour votre aide :)

Par **P.M.**, le **26/04/2016** à **19:22**

Bonjour,

Il est tout à fait admis que vous ne suiviez pas le conjoint immédiatement mais seulement sous un délai raisonnable en général d'un an par exemple pour voir si le nouvel emploi est confirmé mais vous pourriez indiquer la véritable raison même si a priori, ça ne vous empêchait pas de le rejoindre avant...

Je vous indique également [ce site](#)...